

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la CPES CLOTRONS, ouvre, à son initiative, **une concertation préalable du 24 avril au 10 mai 2023 inclus** pour son projet de parc solaire « Clotrons » sur la commune de Saint-Hilaire.

Le présent projet aura une puissance installée de **8 MWc** et sera composé de **14 950 panneaux** solaires approximativement, ainsi que de **1 poste de livraison**.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation annuelle de **4 300 personnes**, et éviter environ **2 300 tonnes de CO2 annuellement**.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet **qenergy.eu/france/fr/clotrons/** ou encore en **mairie de Saint-Hilaire** où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à la CPES CLOTRONS ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **fr-solaire@qenergyfrance.eu**

Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable Clotrons - Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

Q ENERGY France

A l'attention de Mme Sylvie FRANCOIS

Le Patio

35-37 rue Louis Guerin

69100 Villeurbanne

Un registre sera également laissé à disposition, en mairie de Saint-Hilaire et sera accessible aux horaires d'ouverture de mairie : Du lundi au mardi : de 08h30 à 12h30 ; Le mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ; Du jeudi au vendredi : de 08h30 à 12h30.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.